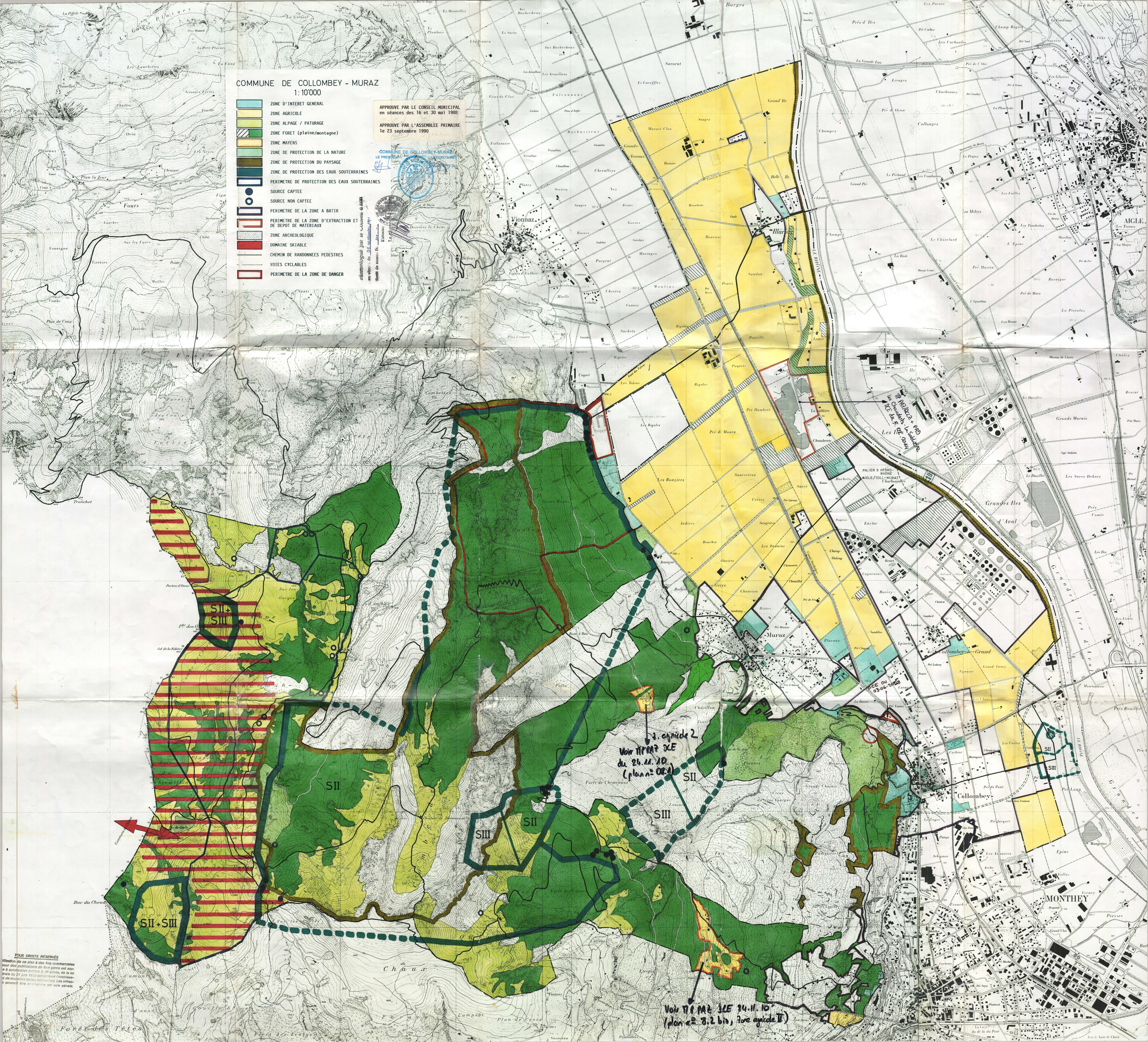

COMMUNE DE COLLOMBEY - MURAZ

1: 10'000

- 🟦 ZONE D'INTERET GENERAL
- 🟨 ZONE AGRICOLE
- 🟩 ZONE ALPAGE / PATURAGE
- ▨ ZONE FORET (plaine/montagne)
- 🟧 ZONE MAYENS
- 🟩 ZONE DE PROTECTION DE LA NATURE
- 🟫 ZONE DE PROTECTION DU PAYSAGE
- 🟩 ZONE DE PROTECTION DES EAUX SOUTERRAINES
- ☐ PERIMETRE DE PROTECTION DES EAUX SOUTERRAINES
- ● SOURCE CAPTEE
- ○ SOURCE NON CAPTEE
- ☐ PERIMETRE DE LA ZONE A BATIR
- ☐ PERIMETRE DE LA ZONE D'EXTRACTION ET DE DEPOT DE MATERIAUX
- ▨ ZONE ARCHEOLOGIQUE
- 🟥 DOMAINE SKIABLE
- ——— CHEMIN DE RANDONNEES PEDESTRES
- ········ VOIES CYCLABLES
- ☐ PERIMETRE DE LA ZONE DE DANGER

APPROUVE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
en séances des 16 et 30 mai 1988

APPROUVE PAR L'ASSEMBLEE PRIMAIRE
le 23 septembre 1990

COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ
LE PRESIDENT : LE SECRETAIRE :

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 25 septembre 1991
Droit de sceau: Fr. 100.–
L'atteste:
Le

MP PAZ/RCCZ + PAD
les Chaudets - La Sablière
DCE du 5. 02. 2014

DCE DU
03.06.2008

Z. agricole 2

Voir MP PAZ DCE
du 24.11.10
(plan n° 08.1)

Voir MP PAZ DCE 24.11.10
(plan n° 8.2 bis, zone agricole II)

130

132

PALIER 9 HYDRO-RHONE AIGLE/COLL-MURAZ
SII + SIII
SII + SIII
SII
SII
SII
SIII
SIII
SI
SII
SIII
Commune de Châtel
LE RHONE
Vionnaz
Illarsaz
Muraz
Collombey-le-Grand
Collombey-
MONTHEY
AIGLE
Barges
Les Ronziers
Grandes Iles d'Aval
Tour de Don
Forêt des Têtes
Chaux
Forêt de Chemenaux
Plannes
Châtillon

TOUS DROITS RÉSERVÉS
tilisation de ce plan à des fins commerciales
pour des publications de tout genre est sou-
e à autorisation (article 2, 2e alinéa, de la loi
érale du 21 juin 1935 concernant l'établisse-
nt de nouvelles cartes nationales). Les infrac-
s peuvent être poursuivies par voie pénale.